



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page : 1

Date de création : 10/04/2003

Date de révision : 16/01/2008

GUARD INDUSTRIE

GRAFFIGUARD® 2010



C - Corrosif

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : Nettoyant anti-graffitis, spécial anti spectres et auréoles.
Usage : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Identification de la société : **GUARD INDUSTRIE**
7 rue Gutenberg
93100 MONTREUIL - FRANCE
Tel : +33 (0)1.55.86.17.60
Fax : +33 (0)1.48.58.16.89
E-mail : awd@guardindustrie.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Mode d'exposition dominant : Contact avec la peau et les yeux. Produit corrosif, provoque de graves brûlures.
Symptômes liés à l'utilisation
- **Inhalation** : Nocif par inhalation. Des vapeurs peuvent provoquer une irritation du système respiratoire.
- **Contact avec la peau** : Lésions graves si pas de rinçage immédiat et prolongé (15 minutes) à l'eau dès projections.
- **Contact avec les yeux** : Lésions oculaires graves.
- **Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de la substance</u>	<u>Contenance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° CE</u>	<u>N° index</u>	<u>Classification</u>
Hydroxyde de potassium	10%<c<20%	1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	C: R22, R35
2-(Éthoxyéthoxy) ethanol	40%<c<60%	111-90-0	203-919-7		Xi: R36
2-(2-Butoxyéthoxy) ethanol	10%<c<20%	112-34-5	203-961-6	603-096-00-8	Xi: R36
2-Amino-ethanol	1%<c<5%	141-43-5	205-483-3	603-030-00-8	C: R20/21/22, R34
Disodiummetasilicate	1%<c<5%	6834-92-0	229-912-9	014-010-00-8	C: R34, R37

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
- **Inhalation** : Mettre immédiatement la victime à l'air libre. Consulter un médecin si nécessaire.
- **Contact avec la peau** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- **Contact avec les yeux** : Rinçage immédiat et abondant à l'eau (15 minutes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Consulter impérativement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Recours immédiat à l'assistance médicale. Dangers les plus importants : perforation d'estomac (symptômes principaux nausées et mal de tête).

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Non combustible.
Risques spécifiques : En cas d'incendie, il peut se former des poussières, oxydes de carbone, oxydes nitriques.
Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales : Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.
Méthodes de nettoyage : Endigage, pompage et rinçage à l'eau. Récupération des déchets en fûts spécifiques et étiquetés, remise ensuite à un récupérateur agréé.
Précaution pour l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières en utilisant du sable ou de la terre.

Centre Anti-poisons de Lille : 0825 812 822



GUARD INDUSTRIE

GRAFFIGUARD® 2010

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :**Précautions**

: Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire et point d'eau à proximité.

Mesures d'ordre techniques

: Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en œuvre. Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

Conseil d'utilisation

: Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Ne pas neutraliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

Stockage :**Précautions**

: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver hors de portée des enfants.

Condition de stockage

: Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Conserver à une température supérieure à 5°C.

Matières incompatibles

: Acides, oxydants. Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec formation d'hydrogène. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage : métal.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle**Protection respiratoire**

: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation prévues avec une ventilation adéquate. En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle P2.

Protection des mains**Protection de la peau**

: Gants résistants aux produits chimiques (pvc, néoprène).

: Vêtements résistants aux agents chimiques.

Protection des yeux**Hygiène industrielle**

: Prévoir à proximité des postes de travail un poste d'eau (douche et fontaine oculaire).

: Lunettes de protection à bords latéraux.

: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20°C

: Liquide.

Couleur

: Brun clair.

Odeur

: Solventé.

pH

: 14 ± 0,5

Point d'ébullition [0C]

: Non applicable.

Point d'ébullition final rC]

: Non applicable.

Température critique [DC]

: Non applicable.

Densité

: 1,32

Solubilité dans l'eau [vol/vol]

: Totale.

Point d'éclair [DC]

: Non applicable.

Log P octanol eau à 20°C

: Aucun.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité

: Condition à éviter : de l'air humide et de l'eau.

Produits de décomposition dangereux

: Pas de décomposition en utilisation conforme.

Matières à éviter

: Aluminium, zinc, plombs, cuivre, acides forts. Dégage de l'hydrogène.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: Donnée non disponible.

Admin. cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]

: Lésions oculaires graves et brûlures cutanées.

Admin. inhalation (rat) CL50 [mg/kg]

: Donnée non disponible.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradation [%]

: Les agents tensio actifs sont biodégradables à plus de 93.4%. Pollue faiblement l'eau. Ne montre pas de bioaccumulation.

Centre Anti-poisons de Lille : 0825 812 822

**GUARD INDUSTRIE**

GRAFFIGUARD® 2010

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination

: Recommandation : R1 (91/156), classe de déchets N° 06 02 99. Retraiter ou brûler dans un incinérateur approuvé après rinçage.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID	1814	1814	1814
Désignation officielle	Hydroxyde de potassium en solution	Hydroxyde de potassium en solution	Hydroxyde de potassium en solution
Classe	8	8	8
Groupe d'emballage	II	II	II
Étiquette	8	8	CORROSIVE
N° de code danger	80		

ADR : quantité limitée LQ 22 pour exemption

Emballage : 1L maximum

Colis : 4L maximum

IM DG	Quantités limitées :	500ml
------------------	----------------------	--------------

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis :
Avion passager et cargo :	Qté limitée : Y809	0,5L
	808	1L
Avion cargo :	813	30

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Symboles
Phrases R
Phrases S**

: C : Corrosif. Contient 10 – 20% Hydroxide de potasse, potasse caustique.

: R35 : Provoque de graves brûlures.

: S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Article L 461-6 du code de la sécurité sociale et décret du 3 août 1963 (JO du 23 août 1963) : déclaration médicale des affections car ce produit renferme de l'hydroxyde de potassium.

16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données

: Aucune.

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 16/01/08 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Fin du document